

Convergences

de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques



Spécial Sup'

Juin 2012

Motion action du 7^e congrès du SNASUB-FSU

Le 7^e congrès du SNASUB-FSU a lieu dans un contexte particulier, à la fois porteur d'espoir et lourd de dangers.

En effet, les crises financières, économiques, sociales et écologiques... combinées aux politiques d'austérité imposées partout en Europe n'en finissent pas de dégrader les conditions d'existence de millions de travailleurs, de jeunes, de retraités et de bien des peuples en Europe et dans le monde.

En France, après des années de reculs et après cinq années d'une politique violemment dévastatrice pour le service public d'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, après cinq années de destructions massives d'emplois publics et de restructurations tous azimuts pour les rendre possibles, nous souhaitons que les revendications des personnels soient enfin entendues.

Car nous avons réussi à mettre le gouvernement Sarkozy-Fillon hors d'état de nuire ! **Enfin, nous pouvons reprendre l'offensive pour la satisfaction des revendications des personnels.** Pour cela, nous allons demander au gouvernement et à ses nouveaux ministres des engagements précis qui doivent indiquer clairement une rupture avec la gestion passée.

- **Nous revendiquons le retour de la retraite à 60 ans** pour tous, à taux plein et sans décote, après 37,5 annuités, et le retour des avantages familiaux pour les femmes salariées du public et du privé.

- **Nous exigeons** l'arrêt de la RGPP, l'abrogation de la loi « mobilité », de la LRU, de la Loi « Recherche », la suppression des IDEX, l'abrogation du jour de carence en cas de maladie, l'abrogation des textes réglementaires qui instituent l'évaluation pour les personnels de notre champ de syndicalisation, et plus largement toutes les dispositions qui promeuvent l'individualisation et mettent les personnels en concurrence entre eux. A contrario, toutes les dispositions statutaires favorables aux personnels doivent être appliquées.

- **Nous réclamons le rétablissement des postes supprimés** depuis de nombreuses années, à commencer par le rétablisse-

ment des postes supprimés au budget 2012. Il faut satisfaire les besoins en emplois dans nos filières et métiers pour permettre l'arrêt de la RGPP et le bon fonctionnement des services et établissements.

- **Nous exigeons la fin du gel des salaires** dans la fonction publique et la revalorisation de nos carrières. Ras-le-bol des bas salaires, ras-le-bol de la « smicardisation » de nos rémunérations et des grilles dans lesquelles les perspectives d'avancement (d'échelon et de grade) ou de promotion sont réduites à peau de chagrin. Nous demandons l'ouverture de négociations salariales immédiates (pour le SMIC à 1 700 euros nets), intégrant des discussions relatives à la reconstruction des grilles en catégories C, B et A et à la requalification des emplois vers les catégories B et A.

- **Nous réclamons cette revalorisation globale sous la forme d'une augmentation du salaire indiciaire** et non pas sous la forme de l'augmentation de l'indemnitaire (la PFR à géométrie variable par exemple). Il faut en finir avec le salaire au mérite et l'individualisation croissante de nos rémunérations. Il faut en finir avec la PFR et l'indemnitaire de mise en concurrence des personnels, comme avec toutes les primes ne servant qu'à compléter le salaire (PPRS, IAT, IFTS...), en les revalorisant et en les intégrant au traitement indiciaire !

- **Nous exigeons l'ouverture d'un véritable plan de titularisation** pour les agents non titulaires par une loi remplaçant la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (loi Sauvadet). Celle-ci envisage certes des titularisations mais de manière très insuffisante. De plus, rien ne sera sans doute organisé pour cette année. Cela n'est pas acceptable ! Dès maintenant, toutes les mesures possibles visant à faire reculer la précarité qui peuvent être prises doivent l'être sans délai, à commencer par garantir le réemploi de tous les contractuels. De même, nous voulons que nos collègues accèdent aux dispositifs indemnitaires.

.../...

Motion action

du 7^e congrès du SNASUB-FSU : suite

- **Nous défendons avec détermination le développement et le renforcement des services publics.** Face à la crise, ceux-ci doivent garantir l'accès égal aux droits élémentaires de tous et toutes, sur l'ensemble du territoire. Le SNASUB-FSU rappelle son opposition à la décentralisation des missions régaliennes et éducatives de l'Etat. Il interviendra dans le débat pour défendre ses points de vue.

Pendant ces dernières années, on nous a expliqué que nos revendications étaient illégitimes car trop coûteuses pour les dépenses publiques. Les gouvernements successifs nous ont également expliqué que les suppressions d'emplois et la casse des services publics étaient la seule voie pour sauver les finances publiques du pays. La dette publique des Etats de la zone Euro a été livrée aux spéculateurs. Et cela n'a en rien entravé les décisions des gouvernants de continuer à distribuer exonérations, cadeaux et autres bouclier fiscaux aux plus riches des contribuables. Cela n'a pas non plus empêché les entreprises de distribuer en 2011 près de 40 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, au détriment des salaires, des investissements productifs et des comptes des systèmes sociaux. Ce n'est pas aux salariés de payer la crise du libéralisme !

C'est cette politique qui a été rejetée par les électeurs lors du récent scrutin présidentiel. C'est cette politique qui doit être également repoussée lors du prochain scrutin devant composer l'assemblée nationale. La tendance doit enfin être inversée et les revendications des personnels satisfaites.

Le 7^e congrès du SNASUB-FSU prend acte de cette nouvelle situation avec intérêt. Il demande solennellement aux ministres de nos secteurs de nous recevoir pour discuter des revendications. Nous serons très attentifs aux réponses apportées !

Compte-tenu de l'urgence sociale traduite par nos demandes, nous n'hésiterons pas à construire les mobilisations nécessaires à leur prise en compte en cas de fins de non-recevoir(s) ministérielle(s).

DANS TOUS NOS SECTEURS, POUR NOS REVENDICATIONS, L'OFFENSIVE SYNDICALE C'EST MAINTENANT !

Loctudy, 25 mai 2012

Solidarité avec les étudiants Québécois

Le SNASUB-FSU soutient le mouvement des étudiants québécois et dénonce la réponse autoritaire du gouvernement québécois

Le Québec connaît son « printemps érable » avec un mouvement étudiant et social exceptionnel entraînant une crise sociale et démocratique.

Depuis février, les étudiants québécois sont très massivement en grève (jusqu'à 300 000 étudiants mobilisés) contre le projet gouvernemental de hausse des droits d'inscription à l'université. Le projet prévoit une hausse de 75% pour porter les droits d'inscription à 3.800 dollars canadiens soit 2925 euros par an.

L'ensemble des syndicats de personnels des universités soutient ce mouvement étudiant et demande un moratoire sur les droits de scolarité. Avec les étudiants, ils revendiquent « un vrai débat de fond, sous la forme d'États généraux, consacré à la mission et à l'avenir de l'université québécoise ».

Depuis février, les étudiants québécois sont très massivement en grève contre le projet gouvernemental de hausse des droits d'inscription à l'université.

La ténacité de la lutte de la jeunesse québécoise pour l'accès aux études et contre l'endettement des étudiants et de leurs familles rejoint celle des étudiants chiliens l'an passé et la grève des étudiants anglais à l'hiver 2010. Alors que les hausses des droits d'inscription sont défendues dans les hauts lieux de la pensée dominante comme

l'OCDE, ces mobilisations massives contribuent de façon essentielle à affaiblir l'ordre néolibéral international. Mi-mai, la Ministre de l'Éducation Line Beauchamp a démissionné, mais le Premier Ministre conservateur Jean Charest, refusant de retirer le projet, a introduit une loi spéciale liberticide et inacceptable dont l'objectif est de forcer à la reprise des cours. La loi prévoit notamment une forte restriction du droit de manifester et de lourdes amendes pour les organisateurs de piquets de grève. Ces amendes peuvent aller jusqu'à 5.000 dollars pour les particuliers et 125.000 dollars pour les associations d'étudiants.

Le Congrès du SNASUB-FSU dénonce la grave remise en cause du droit de grève et condamne les répressions policières inacceptables.

Il exprime la solidarité complète de notre organisation syndicale avec les étudiants québécois, leurs associations et fédérations.

Motion enseignement supérieur

Le Congrès du SNASUB-FSU se prononce pour une rupture avec les politiques d'enseignement supérieur et de recherche menées depuis plusieurs années. C'est de changements profonds dans les orientations suivies dont le pays a besoin pour reconstruire le service public et non d'aménagements à la marge.

Cette rupture passe par l'abrogation des lois Recherche et LRU. Cette rupture suppose aussi l'abandon des processus dits « d'excellence » et la dénonciation immédiate des conventions IDEX-État déjà signées. Le Congrès se prononce pour la suppression pure et simple des IDEX et refuse toute concertation visant à mettre en place une version à peine édulcorée.

Cette rupture doit se concrétiser par un collectif budgétaire

avant même le projet de loi de finances 2013 afin d'abonder immédiatement les enveloppes de masses salariales des établissements d'enseignement supérieur.

Le Congrès du SNASUB-FSU appelle à la convergence des actions syndicales et associatives initiées sur ces bases depuis quelques semaines, dans la continuité des luttes menées depuis 2009.

Il appelle les personnels BIATOSS à participer aux initiatives unitaires dans les établissements en vue de la rédaction d'une plateforme revendicative nationale commune.

Le SNASUB-FSU prendra place dans toutes les initiatives fédérales et intersyndicales, au côté des autres syndicats nationaux de la FSU. Il défendra le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et portera les revendications adoptées lors de son Congrès.



L'application de la LRU a fondamentalement modifié le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur, généralisant la mise en concurrence.

Les nouvelles « responsabilités » s'opèrent sans création d'emplois et grèvent le budget des établissements. Les moyens répartis par un calcul totalement opaque (système SYMPA), ne répondent aucunement aux besoins concrets.

La place des représentant-e-s des personnels et des étudiant-e-s dans les CA a été réduite de telle façon que ces élu-e-s ne puissent même plus bloquer les décisions prises avec le soutien des personnalités extérieures.

Les fusions d'établissements et la mise en place de structures de gouvernance en dehors des universités (PRES, fondations, IDEX...) met à bas le principe d'universités publiques, dotées de statuts similaires sur tout le territoire. Ces

restructurations ont été pilotées jusqu'ici par le ministère avec le soutien des organisations patronales et des collectivités territoriales.

Ce dynamitage du code de l'éducation entraînerait sélection accrue des étudiant-e-s et hausse des droits d'inscription. Il fragilise les statuts des personnels déjà menacés par la déconcentration de leur gestion.

Les revendications défendues par le SNASUB :

- **abroger les lois LRU et Recherche**
- **arrêter les processus dits « d'excellence »** et dénoncer les conventions IDEX-État déjà signées
- **assurer un aménagement du territoire équilibré** par des universités de plein exercice et relancer la démocratisation de l'enseignement supérieur
- **respecter le principe de gratuité** de l'enseignement supérieur et enclencher immédiatement une réduction des frais d'inscription. Pour contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur, créer les conditions

permettant à tou-e-s les étudiant-e-s d'étudier dans de bonnes conditions sans devoir recourir à une activité salariée entrant en concurrence avec leurs études.

• **Remplacer SYMPA** par un système d'allocation des moyens budgétaires permettant de les flécher selon une évaluation des besoins dans toute leur diversité. L'État doit financer l'évolution de la masse salariale.

• **Mettre en œuvre un plan pluriannuel de création d'emplois publics** de toutes les catégories dans la fonction publique d'État pour répondre aux besoins et résoudre la précarité, avec un minimum annuel de 5000 postes d'enseignants-chercheurs ou chercheurs et 5000 postes de BIATOSS ou ITA.





SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2012 - 2013

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB" de *Convergences*)

> **par prélèvement** sur compte postal ou bancaire, à envoyer à la Trésorière nationale (**Françoise Eliot, SNASUB-FSU 104 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas**) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,23 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
- > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA :

> Retraités : selon la pension brute mensuelle : moins de 1100 € : 25 % ; de 1100 à 1250 € : 3 % ; de 1251 à 1500 € : 3,5 % ; de 1501 à 2000 € : 4 % ; supérieure à 2000 € : 4,5 % (comprend l'adhésion à la Fédération Générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité).

Merci de remplir tous les champs avec précision.

ACADEMIE :

ANNEE DE
NAISSANCE

SECTEUR

- BIB
- CROUS
- DOC
- EPLE
- JS
- RETRAITES
- SERVICE
- SUP
- Autre :

STATUT

- AENES
- BIB
- DOC
- ITRF
- Non titulaire

NOM :
PRENOM :

- HOMME NOUVEL ADHERENT
- FEMME ANCIEN ADHERENT

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE :
 ENTREE, IMMEUBLE :
 N°, TYPE, VOIE :
 BP, LIEU DIT :
 CODE POSTAL, LOCALITE :
 TEL : PORTABLE :

CORPS :

QUOTITE DE TRAVAIL :
..... %

CATEGORIE

- A B C
- Contractuel CDI
- Contractuel CDD 12 mois
- Contractuel CDD

GRADE :

Interruption d'activité
(disponibilité, Congé
parental...) :

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :
 NOM D'ETABLISSEMENT :
 SERVICE :
 RUE :
 CODE POSTAL, LOCALITE :
 TEL PROFESSIONNEL :

COTISATION (sauf retraités)

$$\left(\frac{\text{---} + \text{---}}{\text{(indice) (NBI)}} \right) \times \frac{\text{---}}{\text{(coefficient)}} = \text{---} \text{ €}$$

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

DATE :

Signature :

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhérent et des informations syndicales :

Règlement par chèque Nombre de chèques : 1 2 3 Montant réglé : _____ €

Prélèvement automatique

> **MONTANT DE LA MENSUALITÉ (COTISATION/5)** :

> **DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS** : 05/...../ 2012

MANDAT DE PRELEVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales

Vos nom et prénom

Votre adresse

.....

Les coordonnées de votre compte

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

.....
.....

Paiement répétitif ou récurrent



Code international d'identification de votre banque - BIC

Paiement ponctuel



Signé à

le

Référence unique du mandat (sera complétée par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA : FR ZZZ 595401

A envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à : Françoise ELIOT – Trésorière Nationale – SNASUB-FSU – 104 rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS

Pour le compte de : **SNASUB
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS**

Référence : cotisation SNASUB